

Contrat de quartier Rouppe



Contrat de quartier Rouppe : Inauguration de deux nouvelles résidences de la Régie (23/09/2015).

Les résidences 'Rouppe' et 'Terre-Neuve' accueillent dès aujourd'hui leurs habitants. Elles proposent treize nouveaux logements de qualité à caractère social, complétant la revitalisation insufflée par le Contrat de quartier pour un montant de quelque 25 millions.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles -en la personne de son Bourgmestre Yvan Mayeur (PS), de son Echevin du Logement Mohamed Ouriaghli (PS) et de son Echevine des Contrats de quartier Ans Persoons (sp.a)- a eu la joie d'inaugurer officiellement les résidences 'Rouppe' et 'Terre-Neuve', fruits du Contrat de quartier 'Rouppe'. Celui-ci, en plus de l'habitat, a eu pour bienfait d'agir de façon conséquente sur les espaces publics et les équipements collectifs. Au niveau du logement, il importait de répondre à la demande pressante à destination des ménages à faibles revenus. En plus des deux projets à charge de la Régie foncière, deux autres ont été portés par le privé avec pour résultat huit nouveaux logements étudiants et trente-trois appartements.

13 nouvelles unités à caractère social

Le premier bâtiment est situé sur la place mythique et populaire Rouppe. Connue pour avoir été la première localisation de la gare du Midi au dix-neuvième siècle, l'implantation qui en découle constitue un des plus beaux témoignages de l'âge d'or de l'architecture néo-classique au sud du Pentagone. La Ville a acquis et rénové l'immeuble des numéros 1 et 2, dont la FGTB était le propriétaire. Ceci afin d'y établir sept logements (quatre appartements d'une chambre et trois studios), ainsi qu'un rez-de-chaussée commercial pour un coût de l'ordre de 960.000€. Le projet a bénéficié d'un subside de 720.000€.

Le deuxième bâtiment a été érigé rue Terre-Neuve aux numéros 118-124. Cette nouvelle construction de six logements (deux duplex de trois chambres, deux appartements de deux chambres et deux appartements d'une chambre) balaye par la même occasion une friche urbaine, plus précisément un parking à ciel ouvert qui déstructurait le front bâti. Une approche particulière a été donnée à l'expression contemporaine de la façade et aux critères de basse énergie puisqu'un mur végétalisé orne l'immeuble. Une singularité inédite en ce qui concerne le patrimoine immobilier de la Régie foncière qui apporte ainsi une réponse à l'étude urbanistique. Celle-ci avait mis en évidence le besoin de 'verdurisation' de la jonction Nord-Midi. Le coût de l'opération s'élève à 1.300.000€, dont une grosse partie est subsidiée à hauteur de 826.942,9€.

Tous les logements ont d'ores et déjà trouvé preneurs. Davantage d'informations sur la liste des biens mis en location peuvent être obtenues auprès de l'agence locative de la Régie : Mohamed Ouriaghli met en exergue l'approche sociale de sa gestion : « Bien que la Régie foncière n'ait pas pour mission de produire du logement social, je saisis chaque opportunité qui se présente à moi pour accroître l'offre d'unités à caractère social grâce aux subsides octroyés tant par la Ville que par la

Données autres volets majeurs du Contrat de quartier anti-été-développement : le premier a trait à l'espace

La deuxième volet concerne les équilibres collectifs avec deux halles concurrentielles. D'une part,